

Intensifions la vie!

La première "semaine sans pesticides" s'est déroulée en Belgique du 20 au 30 mars dernier à l'aube du printemps 2008.

Peut-on envisager de supprimer les pesticides ? N'est-ce pas un retour vers le passé ? Tout est une question de point de vue. Les herbicides, fongicides, insecticides, et autres ...cides ont pour but de tuer ce qui nous gêne - un élément précis, bien ciblé - à l'aide de substances de synthèse difficilement dégradables et toxiques. Voilà pour l'approche analytique des choses.

Les solutions alternatives aux pesticides font, quant à elles, davantage appel à une vision synthétique, issue de l'écologie, science des interactions des êtres vivants entre eux et avec leur milieu. Selon cette optique (qui est aussi celle de l'agriculture biologique), les maladies ou les attaques de parasites sont considérées comme les symptômes d'un déséquilibre, de carences, que ce soit au niveau des plantes ou du sol.

Les traitements chercheront donc avant tout à rétablir l'équilibre, à améliorer les qualités biologiques du sol, des plantes cultivées, bref à intensifier la vie.

Peut-on vraiment poursuivre l'empoisonnement de notre environnement, même à doses réduites ? Les signaux d'alarme sur les dangers des produits utilisés se font de plus en plus nombreux.

A nous de les voir, à nous de les entendre et surtout d'agir en conséquence.

Nous souhaitons par ailleurs mettre en lumière des lieux encore préservés dans le bassin de la Gette afin d'y être particulièrement attentifs. Nous avons choisi le lieu-dit "Les Sept Fontaines" : un site charmant situé dans la vallée du ruisseau Henrifontaine, à Hannut en Province de Liège.

A Ramillies, des promenades vous seront proposées à la fin du mois de mai dans le cadre des "Balades et Découvertes en Hesbaye brabançonne". Sans oublier les activités variées proposées par l'événement culturel de l'Est du Brabant wallon "La Terre et les Pierres". Informations complètes en dernière page.

Bonne et saine découverte.

Revivifiez-vous au contact de la nature !

Alain Trussart, Président du Contrat de rivière.
Avec l'aide de Sylvie Anciaux, Assistante de projet

LES REMOIS

Pesticides et eau ne font pas bon ménage !

Les produits phytopharmaceutiques (à usage agricole) ou biocides (à usage domestique) désignent toutes les substances synthétisées par l'homme pour détruire les plantes, moisissures, insectes, mollusques ou mammifères...

L'usage de ces substances s'est généralisé depuis plus de cinquante ans. D'abord chez les agriculteurs qui ont adopté les méthodes de culture modernes : mécanisation, fertilisation des sols par les engrais industriels, épandages de produits phytopharmaceutiques, mais aussi de plus en plus dans les jardins privés : trottoirs, pavés, bordures, parterres fleuris, potagers... Les communes en utilisent aussi pour l'entretien des espaces

Les répercussions sur notre santé

De très nombreuses substances chimiques entrent en jeu dans la composition des pesticides, dont une faible proportion a été testée pour en définir les effets sur notre santé. Des études épidémiologiques ont pu cependant mettre en évidence une augmentation de certaines pathologies chez les utilisateurs fréquents de pesticides et leur famille : divers cancers, diminution de l'immunité,

Une prise de conscience du gouvernement

Les ministres fédéraux de l'Environnement et de la Santé publique ont proposé en 2005 un programme fédéral de réduction de l'usage des produits biocides et phytopharmaceutiques, visant à réduire d'ici 2010 le risque lié à leur utilisation de 25% dans l'agriculture et de 50% dans les autres secteurs, y compris le secteur domestique. En ce qui concerne les agriculteurs, la

Des alternatives pour l'entretien du jardin

A l'inverse des agriculteurs, il semble plus facile pour les particuliers d'envisager d'autres pratiques pour réduire ou supprimer l'usage de tels produits nocifs, utilisés somme toute par facilité et par confort plutôt que par véritable nécessité. En effet des alternatives écologiques existent dans tous les cas.

- *Accueillir les prédateurs naturels au jardin* : par exemple, le hérisson qui se nourrit principalement de limaces, de chenilles et de souris; la musaraigne et les batraciens qui mangent de grandes quantités d'insectes, de vers et de limaces. Ces prédateurs se portent bien mieux dans des jar-

publics (chemins, routes, parcs...).

La conséquence de cette large utilisation est une pollution diffuse de notre environnement. On retrouve en effet des concentrations croissantes de ces substances, la plupart du temps hautement toxiques, dans l'air, les cours d'eau mais aussi, depuis une dizaine d'années, au niveau des nappes phréatiques, ce que nous devrions prendre comme un très sérieux signal d'alarme.

troubles du système hormonal et de la fertilité. Les phénomènes allergiques, en constante augmentation, sont également liés à la charge croissante de polluants dans l'environnement, pesticides y compris. Les enfants, ainsi que les embryons, tous les organismes encore en pleine croissance, sont particulièrement vulnérables aux effets de ces substances chimiques.

La mise en place de mesures agri-environnementales le long des cours d'eau permet d'éviter la contamination de l'écosystème aquatique. D'autre part, les dosages sont de mieux en mieux calculés et la législation impose des règles de plus en plus strictes quant aux moments et lieux choisis pour l'épandage, la procédure de nettoyage des cuves,... Un contrôle technique du matériel d'épandage est actuellement mis en place pour réduire au mini-

moins des alternatives plus naturelles. Les hérissons se cachent volontiers dans le tas de branches laissé "négligemment" dans un coin de votre jardin, qu'il mettra peut-être aussi à profit pour hiverner. Les grenouilles seront heureuses si vous mettez à leur disposition une petite mare leur permettant de s'y reproduire (attention: il importe de les laisser venir ces prédateurs d'eux-mêmes!)

- *Utiliser des plantes comme agents attractifs ou répulsifs* : les plantes, lorsqu'elles sont voisines, peuvent exercer une influence favorable ou défavorable les unes sur les autres. Par ailleurs, certaines plantes, appelées «plantes pièges», attirent les «pestes» et peuvent donc les



La coccinelle, grande dévoreuse de pucerons. Photo: Jérémie Guyon



La technique du mulching consiste à couvrir le sol (ici par des branches broyées) pour empêcher le développement des mauvaises herbes. Photo: Nature et Progrès

minimiser les pertes de matière active. Une autre option est de favoriser la reconversion vers un mode de culture biologique, présentée par certains comme la seule réponse valable à long terme. Le débat est ouvert.



Entrons personnellement en contact avec la terre Photo: Nature et Progrès

détourner des autres plantes (les tagettes, par exemple attirent les vers, les capucines attirent les pucerons). Beaucoup de plantes présentent des défenses chimiques naturelles contre les «pestes» et les maladies. En les cultivant à des endroits stratégiques ou en les associant à d'autres plantes, on peut limiter la quantité d'herbes folles et de parasites dans le jardin.

Pour de plus amples informations et conseils:

- «*Biocides et pesticides : pas sans risques !*»: brochure éditée par le Service Public Fédéral de la Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement – www.fytoweb.fgov.be
- «*L'environnement au jardin*»: brochure éditée par la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement -MRW (collection «Les Guides de l'Ecocitoyen») - tél. : 081/33 51 80) – www.mrw.wallonie.be/dgrne
- «*Comment jardiner sans pesticides ?*»: brochure + fiches éditées par l'asbl «*Adalia*» - tél. : 04/379 06 84 - www.coccinelles.be
- «*Nature & Progrès*» asbl - tél. : 081/30 36 90 - www.natpro.be
- «*Réseau Eco-consommation*» - tél. : 081/730 730 - www.ecoconso.be/fiches.php

- «*Pesticides Action Network- Belgium*» asbl - www.pan-belgium.be
- «*Contrat de rivière Dyle et affluents*» + «*Contrat de rivière Vesdre*»: texte des interventions présentées à l'occasion de deux séances d'information consacrées aux pesticides – www.ccbw.be (rubrique contrat de rivière) + www.crvsdre.be
- «*Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux*» - tél. : 081/ 62 65 55 – www.cra.wallonie.be
- «*Comité régional Phyto*» - tél. : 010/47 37 54 - www.crophyto.be
- «*PhytEauWal*» asbl – tél. : 081/62 52 75 – www.cra.wallonie.be
- «*Aquawal*» - www.aquawal.be

PORTRAIT



Stéphanie Noël

Attachée scientifique au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W)

Photo: Stéphanie Noël

Les sols agissent-ils comme un filtre qui protégerait les nappes d'eau souterraines (et donc l'eau de distribution) d'une contamination par les pesticides ?

Tous les pesticides ne présentent pas le même comportement dans l'environnement. Il varie en fonction des propriétés des substances actives contenues dans les pesticides. En effet, ces substances auront tendance à se dégrader plus ou moins rapidement, en fonction de leur temps de demi-vie (appelé aussi DT50) et à pénétrer de façon plus ou moins fortement sur les particules sol en fonction de leur coefficient d'adsorption.

En parallèle, le sol agit effectivement comme une zone tampon, un filtre de protection pour les ressources en eaux souterraines. Mais, l'efficacité de ce filtre varie en fonction des propriétés du sol: texture, teneur en matière organique,... mais aussi du sous-sol.

Quel groupe d'usagers a la responsabilité la plus importante dans la pollution des eaux souterraines, et devrait être en premier incité à changer ses comportements ?

Bien que le secteur agricole soit le plus

gros consommateur de produits phytopharmaceutiques avec près de 50 % des quantités de pesticides utilisés en Belgique, ce n'est pas le seul à être incriminé dans cette problématique. En effet, les services communaux, les transports, les entreprises de parcs et jardins et les particuliers ont aussi leur part de responsabilité dans la pollution des eaux souterraines. Entre 2004 et 2006, les molécules les plus souvent analysées dans les eaux souterraines à des teneurs supérieures à 100ng/l (soit la norme de potabilité) étaient: le BAM (métabolite du dichlobénil), l'atrazine et ses métabolites, le bromacile, la bentazone, le diuron et l'isoproturon. Certains de ces pesticides sont ou étaient (certains ayant subi un retrait d'agrégation) exclusivement utilisés par le secteur non- agricole.

Quelles sont les mesures préconisées dans les environs immédiats des captages pour les protéger des pollutions éventuelles ?

Autour des prises d'eau (captages) destinées à la distribution publique, sont définies des zones dans lesquelles l'usage et le stockage des pesticides sont réglementés. Dans la **zone de prise d'eau** (celle qui contient les installations de pompage et est clôturée), l'usage des pesticides y est interdit. Dans la **zone de prévention rapprochée** (celle dans laquelle une pollu-

tion, transportée par l'eau souterraine, mettrait 24 heures pour atteindre le captage), le dépôt de pesticides est interdit et leur application doit se faire selon les doses et usages mentionnés sur l'étiquette (ce qui est d'ailleurs le cas sur l'ensemble du territoire belge). Les obligations sont les mêmes dans la **zone de prévention éloignée** (où la pollution mettrait maximum 50 jours pour atteindre le captage). Suite à la pollution avérée d'un captage par des pesticides, des mesures adéquates allant jusqu'à l'interdiction d'épandage de pesticides peuvent être prises. De cette façon l'usage du bromacile et de l'atrazine avait déjà été interdit dans certaines zones (avant le retrait de ces pesticides sur le marché).

Pour faire face à la problématique de la pollution des eaux par les pesticides et aux coûts engendrés par les traitements appropriés, un outil concret d'aide à destination des producteurs d'eau a été mis en place : la «**Cellule d'Intervention Pollution-Captage**». Constituée de différents experts (hydrogéologue, pédologue, géomaticien, agrométéorologue et agronome) et coordonnée par le CRA-W, elle a pour objectifs d'étudier les causes des pollutions-pesticides survenues aux captages et de proposer des solutions de remédiation.

Connaissez-vous la Zone Naturelle des Sept Fontaines à Hannut?

La **Zone Naturelle** des Sept Fontaines délimite principalement un fond humide, parcouru d'Est en Ouest par le ruisseau Henri Fontaine, affluent de la Petite Gette. La zone s'étend sur une bande étroite d'environ 4,5 km de longueur, sur 300 à 400 m de largeur entre les villages de Grand-Hallet et d'Avernas-le-Bauduin, à cheval sur la route de Tirlemont-Hannut (N64)

La présence de ce cours d'eau, associée à une résurgence de quelques sept sources, apporte à cette zone un **caractère humide unique** pour la région. Une **faune et une flore typique** peuvent alors s'y rencontrer. Notamment, le *loriot d'Europe*, ainsi que plusieurs espèces de passereaux des zones humides (*rousserolles effarvate* et *verderolle*), trouvent ici les conditions propices à leur nidification. Il en va de même pour de nombreux batraciens (*grenouilles rousses*, *diverses espèces de tritons*). Côté végétation, c'est tout un cortège floristique très diversifié qui prend alors possession de cette mosaïque de milieux. Cela peut aller de zones humides à magnocariçaies (roselières, peupleraies des marais, ...), à des zones plus sèches caractérisées par la présence de chênes et d'érables, en passant par des aulnaies et

peupleraies humides. A la bonne saison (mai-juin), la rare et fragile orchidée à *feuilles larges*, espèce protégée en Belgique, peut encore s'y trouver.

La configuration et la quiétude des lieux font de cette vallée une **zone refuge**, où il est encore possible d'admirer une grande diversité d'espèces, et ceci en pleine campagne agricole!

L'homme également a bien compris l'intérêt d'un tel espace, profitant de son caractère humide pour y installer, au XIII^e siècle, un moulin (*Neuf Moulin*, visite possible) et y implanter une activité atypique pour la région, la culture du cresson.

Pouvant être considéré comme un élément essentiel du patrimoine naturel hesbignon, l'intérêt biologique des Sept Fontaines, ainsi que sa vulnérabilité, lui a conféré un statut de **Zone Naturelle** au plan de secteur et lui permet de figurer



L'Orchidée à feuilles larges est présente aux Sept Fontaines - Photo: Delphine Bourdais

rer dans l'inventaire des **sites wallons d'un très grand intérêt biologique**; ce qui constitue un premier rempart face au développement des activités humaines et notamment de l'expansion de l'urbanisation.

Un **chemin piétonnier**, faisant partie de la **promenade des Neuf Moulins**, permet de longer le ruisseau Henri Fontaine et ce site prestigieux.

A **Grand-Hallet**, emprunter la *rue du Condroz*, puis prendre à gauche un chemin qui longe le site naturel jusqu'à proximité de la N64. Retour possible à Grand-Hallet via la *rue du Pont Molhain*.

Bonne balade !!

AGENDA

Balades et Découvertes en Hesbaye brabançonne

Le dimanche 25 mai, de 14h00 à 18h30
Salle Communale d'Huppaye à

Ramillies : 3, rue des Combattants et Déportés

Plusieurs balades thématiques (pédestres et/ou vélos) seront proposées aux participants, dans une ambiance chaleureuse. Venez découvrir avec nous les richesses de la commune de Ramillies, qu'il s'agisse de ses paysages, de son architecture ou encore de son agriculture.

Dès 14h00, accueil des participants aux balades et inscriptions

A partir de 16h30, goûter tartes et animation musicale

Toute l'après-midi: exposition «Paysage, paysages...».

Organisation : Culturalité en Hesbaye brabançonne et le CRABE, en collaboration avec la Commune de Ramillies et les partenaires du programme Leader+ en Hesbaye brabançonne

infos: 010/241719

La terre et les pierres

Découvertes des patrimoines naturel et bâti de l'Est du Brabant Wallon - Les samedi 24 et dimanche 25 mai 2008

Danses et marionnettes dans des grottes, cinéma dans des cahutes, cueillette de plantes sauvages et cuisine dans un jardin prospère, peinture en plein air et musique végétale, spectacle nocturne d'acrobaties sous les étoiles, musiciens et choristes déambulant, balades animées et parcours à énigmes, expositions, conférences, séminaire et ateliers en famille... Sur terre, sous terre, près de l'eau ou le nez au ciel, des périple à travers les communes de **Beuvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Jodoigne, Orp-Jauche, Perwez et Ramillies** proposent une quinzaine d'animations originales et conviviales. Le tout agrémenté de petits bistrotts où converser en dégustant quelques produits du terroir, exquis !

A Jodoigne, un atelier de deux journées sur **le thème de l'eau** vous permettra d'approcher de manière ludique cet élément universel et singulier, et de vous faire ressentir son lien intime avec la vie, au travers de ses qualités intrinsèques (rythmes, mouvements, formes...) - réservation obligatoire.

Infos : www.laterreetlespierres.be - Tél. : 010/ 616 606

"Les Remous de la Gette" est une publication du Centre culturel du Brabant wallon (Cellule Contrat de rivière). Tirage 25.000 exemplaires. Trimestriel. Rédaction: Sylvie Anciaux, Jean-Marie Tricot. Cartographie: Jean Cayron. Coordination: Corinne Le Brun. Graphisme: Alain Sauvage. Imprimeur: JAC Offset. Le Contrat de rivière Gette et affluents est soutenu par le Ministère de la Région wallonne, les Provinces du Brabant wallon et de Liège et 8 communes du bassin versant de la Gette. Tél.: 010/62 10 53 Fax: 010/61 57 42 Mail: contrat.riviere@ccbw.be